ABH COIFFURE
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 €
Siège social : 11 Rue de la Gare,
74100 Annemasse

RCS 935 363 291 THONON-LES-BAINS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16/10/2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le size octobre,
A neuf heures,

M. Abderrahman BOULKHAER EL HRIZI, Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 1 euros chacune composant le capital social de la société SM SERVICES.

A pris les décisions suivantes :

Est présent :
M. Abderrahman BOULKHAER EL HRIZI

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Abderrahman BOULKHAER EL HRIZI, président associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cession d'actions,
- Changement de président,
- Transfert de siege
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.
Puis, Le président déclare la discussion ouverte.
Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, autorise la cession des actions de :

M. Abderrahman BOULKHAER EL HRIZI à M. Hicham ZAHRI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'AG décide de nommer en qualité de président **M. Hicham ZAHRI demeurant 512 route des Perosais Bt B E2 B127 Ecrin des Voirons 74380 Cranves Sales** pour une durée illimitée.

Il exercera ses fonctions en remplacement de **M. Abderrahman BOULKHAER EL HRIZI**, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société à : **1 Rue Fernand David, 74100 Annemasse.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

M. Abderrahman BOULKHAER EL HRIZI

M. Hicham ZAHRI

ZH